



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2025 - 02

MARCHE DE FOURNITURES ET DE SERVICES.
SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES
POUR LES BESOINS DE LA COMMUNE DE
DOURGES ET DE SON CCAS.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération municipale en date du 15 juillet 2020 prise en application dudit article L. 2122-22 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire ses pouvoirs pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au Budget »,

CONSIDERANT que la Commune souhaite procéder à la reconduction de l'ensemble des contrats d'assurance et qu'en conséquence, il y a lieu de recourir à l'entreprise ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse,

VU l'avis de publicité en date du 16 juillet 2024,

VU la consultation lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et des articles R2123-1 à R2123-7 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

DÉCIDE

Article 1 : Est signé le marché sur procédure adaptée avec les prestataires suivants :

Lot 1 : Assurance des Dommages aux biens et des risques annexes
√ Lot Infuctueux.

Lot 2 : Assurances de Responsabilité Civile et des risques annexes (y compris les indemnités contractuelles)

√ Paris Nord Assurances Services sis 159 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS.

Lot 3 : Assurances de la Flotte automobile et des risques annexes (y compris auto-missions)

√ Groupama Nord-Est sis 12 boulevard Roederer – CS 20049 – 51721 REIMS Cedex.

Lot 4 : Assurances de la Protection Juridique de la commune

√ CFDP SA sis 62 rue Bonnel, Immeuble Europe – 69003 LYON.

Lot 5 : Assurances de la Protection Fonctionnelle des agents et des élus

√ Lot Infructueux.

Lot 6 : Assurances des Risques Statutaires des agents CNRACL

√ RELYENS SPS sis 24 route de Creton – 18110 VASSELAY.

Lot 7 : Assurance des Risques Cyber / Malveillances informatiques

√ CYBER COVER sis 58 avenue de la Grande Arme – 75017 PARIS.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et un montant maximum de 220 999,00 HT pour l'ensemble des lots.

Article 3 : Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 07 janvier 2025

Le Maire,

Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 10/01/2025

Application agréée E-legalite.com